LES PARTENAIRES DU RESEAU : QUI CONTACTER ?

Pour s'informer et participer au reseau de zones humides du haut-beaujolais

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

CEN RHÔNE-ALPES
Céline Hervé
celine.herve@espaces-naturels .fr
Tél. 04 72 31 84 50

Pour connaitre le programme d'actions concernant votre territoire

SMRB Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
Grégoire Thévenet
smrb@smrb.mairies69.net
Tel : 04 74 06 41 31

SYndicat MIxte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Céline Dechavanne
c.dechavanne@symisoa.fr
Tel : 04 77 60 97 91

E.P.T.B Établissement public territorial de bassin saône&doubs

Contrat de rivières Grosne
Rachel Fabre
rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr
Tel : 03 85 21 98 19

Contrat de Rivière Azergues

Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues
Pierre Marey
contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
Tel : 04 74 67 03 38

SYRRTA Rhins Rhodon Trambouzan

SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents
Alexis Reynaud
alexis.reynaud@syrrta.fr
Tel : 04 74 89 58 30

Contrat des rivières du Maconnais
Samuel Da Silva
samuel.dasilva@eptb-saone-doubs.fr
Tel : 03 85 21 98 18

Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

SYndicat de RIvières Brévenne Turdine
Mickaël Barbe
mickael.barbe@syribt.fr
Tel : 04 37 49 70 85

Pour un accompagnement adapte a votre activite

En milieu agricole

Agricultures & Territoires Chambre d'agriculture Rhône

Chambre d'agriculture du Rhône
Fabrice Verdejo
fabrice.Verdejo@rhone.chambagri.fr
Tel : 04 74 89 48 82

En milieu forestier

CRPF Rhône-Alpes

CRPF Beaujolais Sud
Olivier Chomer
olivier.chomer@crpf.fr
Tel : 04 74 89 21 50

CRPF Beaujolais Nord
Yves Brule
yves.brule@crpf.fr
Tel : 04 74 04 74 43

Pour en savoir plus sur les zones humides et l'inventaire departemental

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

Conseil général du Rhône
Nicolas Chaverot
nicolas.chaverot@rhone.fr
Tel : 04 26 72 82 60

Programme réalisé en partenariat avec :

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État

RhôneAlpes Région

Conception et réalisation : CEN RA - Avril 2014
Photos : © CEN RA, CG69, SMRPCA

LE RESEAU DE ZONES HUMIDES DU HAUT-BEAUJOLAIS

UN RES'EAU DE QUALITE !

Créé en 2011, le réseau de zones humides du Haut-Beaujolais réunit les acteurs du territoire autour des enjeux liés à la préservation de zones humides remarquables.

L'objectif ? Garantir la pérennité des milieux humides sans porter atteinte aux activités socio-économiques.

Un projet qui repose sur l'expérimentation d'actions de gestion et sur les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, pour impulser une meilleure prise en compte des zones humides dans le Haut-Beaujolais.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Visite du site de Valorges.

Les mares, tourbières et autres zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires. Leur préservation sur le long terme est un enjeu majeur. C'est pourquoi le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, les Syndicats de rivière et les autres acteurs locaux s'efforcent de trouver des solutions concrètes. Ainsi est né le réseau de zones humides du Haut-Beaujolais en 2011.

Mettre en place une gestion durable sur 26 sites pilotes…

Sur la base d'une étude menée en 2010, 26 sites représentatifs des enjeux du territoire ont été retenus pour devenir le support d'actions de préservation à caractère expérimental. A travers ce projet, il s'agit de tester les solutions permettant une gestion adaptée des milieux humides. Celles-ci pourront ensuite être reproduites sur d'autres secteurs.

… et coordonner un réseau d'acteurs

Au cœur du projet figurent les transferts de connaissances et de compétences entre acteurs locaux. Afin que chacun puisse contribuer à enrichir l'expertise collective, des chantiers innovants sont prévus, ainsi que des journées d'échanges techniques, des documents de valorisation des pratiques et des expériences….

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE...

En tant que propriétaire, exploitant agricole ou forestier, élu local, vous pouvez prendre part à ce projet qui prend en compte vos aspirations et moyens.

« L'échange avec des personnes qui n'ont pas de «solutions miracles» pour conserver les zones humides est un bon point de départ pour discuter avec le monde agricole. J'apprécie que l'on ne m'impose pas une méthode trop contraignante. »

M. DEAL, exploitant agricole

Les atouts du réseau

Les propriétaires/gestionnaires de terrain qui s'impliquent dans le réseau bénéficient :

- d'un diagnostic personnalisé concernant les enjeux de leur parcelle,
- de conseils adaptés à leur situation,
- d'un accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre d'actions concrètes,
- de moments privilégiés d'échanges avec les autres membres du réseau.

« Le partenariat entre les gestionnaires et moi-même se passe bien. Je savais que de toute façon ma parcelle était trop humide pour être rentable, c'est pourquoi je ne me suis pas opposé aux actions proposées par les techniciens. Je suis satisfait des travaux qui ont été effectués sur ma parcelle (coupe sélective des résineux, débroussaillage et création de petites mares). »

M. FONSALAS, propriétaire

Une démarche qui s'adapte à la situation de chacun

Lors des premiers échanges entre le propriétaire/gestionnaire, le Conservatoire d'espaces naturels et les autres interlocuteurs (Syndicat de rivière, autres maîtres d'ouvrage potentiels...), les engagements de chacun sont définis collectivement. Une démarche en 5 étapes-clés est alors proposée.

Etape 1
Les engagements des différents acteurs sont précisés et formalisés par la signature d'un accord, ou convention d'usage.

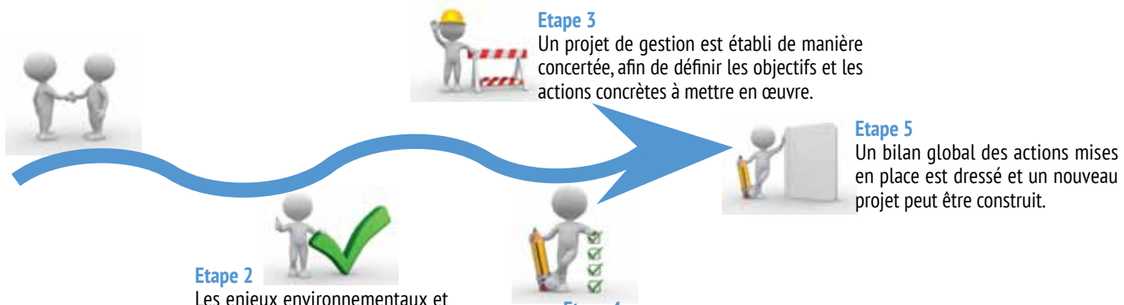

Etape 2
Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont identifiés ensemble (état des lieux).

Etape 3
Un projet de gestion est établi de manière concertée, afin de définir les objectifs et les actions concrètes à mettre en œuvre.

Etape 4
Les actions de gestion prévues sont réalisées par les signataires de la convention, avec des échanges réguliers et un bilan annuel.

Etape 5
Un bilan global des actions mises en place est dressé et un nouveau projet peut être construit.

LES ZONES HUMIDES, DES ZONES PLUS QU'UTILES !

Les zones humides sont des terrains inondés tout ou partie de l'année. Pour les reconnaître, deux critères sont importants : la végétation (joncs, roseaux, saules…) et la couleur du sol (rouille, grisâtre ou noirâtre selon le type de sol). Sources de richesses mais également d'économies, elles nous rendent de nombreux services.

Une eau de qualité, disponible et maîtrisée

Telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche, contribuant à recharger les nappes phréatiques, à réguler les crues et à soutenir les étiages. Mais ce n'est pas tout : elles constituent également des zones d'épuration naturelles pour les eaux de surface !

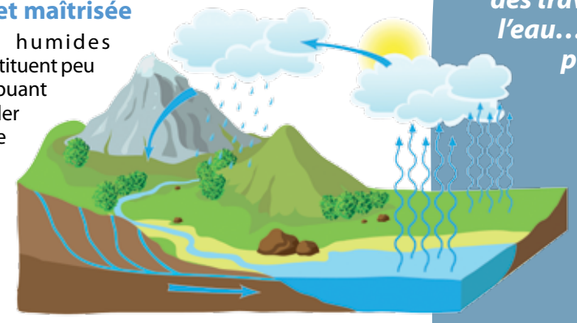

Des lieux d'histoire et de culture

De tout temps, les zones humides ont été créées, façonnées et exploitées par l'homme, comme en témoignent les mares utiles à l'abreuvement des troupeaux, les plans d'eau appréciés pour la pêche, la chasse, la récolte d'osier pour la vannerie, etc. Encore aujourd'hui, ces zones accueillent plusieurs activités professionnelles et de loisirs, contribuant à l'attractivité des territoires.

Un patrimoine naturel à préserver

Les zones humides constituent de formidables réservoirs de biodiversité. Elles abritent par exemple des plantes médicinales, précurseurs de nos médicaments actuels, comme le saule blanc (aspirine) ou le trèfle d'eau (troubles digestifs). On estime qu'en Rhône-Alpes, les tourbières accueillent à elles seules un tiers des plantes rares et protégées.

Visite du site des Molières.

Préserver les zones humides a un coût. Mais sans elles c'est toute la ressource en eau du territoire qui serait impactée. Il faudrait engager alors des travaux de gestion de l'eau… qui seraient bien plus coûteux !

Le saviez-vous ?

En 30 ans, la France a perdu la moitié de ses zones humides. Depuis 1992, l'eau est reconnue par la loi française comme un bien commun. Si le propriétaire reste souverain sur l'utilisation de son terrain, les aménagements et pratiques susceptibles d'impacter la gestion globale de l'eau (et des milieux aquatiques) sont quant à eux encadrés. Renseignez-vous avant d'engager des travaux !

LES AGRICULTEURS, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Activité marquante du Beaujolais, l'agriculture a fortement structuré ses paysages, qui s'articulent entre prairies, haies, murets de pierre... A travers l'exploitation du territoire, l'agriculture permet bien souvent l'entretien de milieux naturels et favorise une grande diversité d'espèces. Toutefois, les zones humides présentes sur ces territoires agricoles peuvent voir leur équilibre remis en cause à la suite de certaines pratiques mal adaptées.

Les zones humides, un atout pour l'exploitation !

Les zones humides ont parfois été drainées voire supprimées. Aujourd'hui bien encadrée, leur exploitation est assez contraignante, mais présente également des atouts non négligeables. Associées aux cours d'eau, serves, boutasses, etc., les zones humides permettent l'abreuvement et le « rafraichissement » du bétail. De plus, la pousse de végétation y est souvent décalée dans le temps, ce qui rend possible un pâturage plus tardif et offre une ressource fourragère intéressante en période estivale.

Ci-contre : Pâturage sur les Prés.

Le maître mot, adapter les pratiques au milieu :

- **Pour diminuer les refus de pâturage :** refendre les parcs de manière à avoir des surfaces plus petites et de végétation plus homogène, et ainsi pouvoir mieux gérer la pression de pâturage.

- **Pour limiter le risque parasitaire :** favoriser un pâturage tournant avec au moins trois semaines entre deux passages.

- **Pour améliorer la consommation de la ressource :** privilégier la cohabitation dans un même troupeau de bêtes adultes ayant l'habitude de pâturer ces milieux et de jeunes les découvrant.

Pâturage sur les Charbonniers.

LE RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DU BEAUJOLAIS : LES SITES EN CONTEXTE AGRICOLE

Sous les Écharmeaux, pose de l'exclos.

Les Fougères et Sous les Écharmeaux (Poule-les-Echarmeaux)

En 2012 et 2013, des partenariats ont été mis en place avec deux agriculteurs, pour préserver deux zones humides à forts enjeux, tout en maintenant l'activité agricole en place.

Afin de préserver du piétinement les milieux les plus sensibles, deux exclos ont été posés. Par la suite, un pâturage sera remis en place, en tenant compte des périodes de portance du sol, de la pousse de la végétation et de la floraison des espèces les plus fragiles. Des échanges d'expérience sont également prévus autour du pâturage en milieu humide.

Zones humides en contexte agricole
Projet de gestion en cours
Projet de gestion à venir

Le Suchet, restauration d'arbres têtards.

Les Bretus (Les Ardillats)

Pour permettre un abreuvement dans de meilleures conditions (sanitaires et écologiques), un passage à bétail va être aménagé dans le cours d'eau. Des clôtures seront également posées le long des rives pour une régénération de la végétation naturellement présente (ou ripisylve).

Afin de compenser le terrain agricole ainsi perdu, un battage des fougères et des ronces est prévu dans certaines zones sous-pâturées, ainsi que des opérations d'entretien des arbres portant ombrage sur la parcelle.

Contact :
CEN RHÔNE-ALPES
celine.herve@espaces-naturels .fr
Tél. 04 72 31 84 50

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

LES FORESTIERS, ACTEURS INCONTOURNABLES DE LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Territoire de production sylvicole, le Beaujolais séduit avec ses forêts à perte de vue. Particulièrement intéressants sur le plan de la biodiveristé, les boisements naturels de feuillus ont peu à peu cédé la place aux plantations de résineux. Des précautions s'avèrent donc nécessaires pour une gestion durable de ces milieux.

Privilégier les résineux : un choix à nuancer écologiquement…

Du fait de leur croissance rapide, le douglas et surtout l'épicéa ont souvent été privilégiés même au cœur des zones humides. Ces plantations ne sont pas dénuées d'impacts écologiques : les arbres utilisent énormément l'eau présente dans la zone humide au risque de l'assécher, leurs aiguilles modifient peu à peu le fonctionnement des sols, et leur ombrage fait disparaître de nombreuses espèces qui ont besoin de lumière.

… mais aussi économiquement !

L'exploitation de résineux en zone humide est contraignante et souvent peu rentable : les arbres sont souvent de moindre qualité (croissance plus lente) et versent facilement (car leur racines sont mal adaptées à la présence d'eau), obligeant ainsi à les remplacer.

Ci-contre : Chablis sur la Luire.

Pour mieux gérer votre forêt :

- **Commencer par un diagnostic stationnel et environnemental**

Pour faire le bon choix sylvicole, il convient notamment de se référer au guide « Le choix des essences forestières dans le Nord-Ardèche, la Loire et le Rhône » réalisé par le CRPF Rhône-Alpes. *Téléchargeable en ligne : http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/402346-GUIDE_BEMC.pdf*

- **Opter pour une sylviculture dynamique**

La dynamique naturelle de l'écosystème peut être restaurée. Il s'agit pour cela de procéder à des éclaircies dans les plantations de résineux, notamment à proximité immédiate des cours d'eau et des zones humides. Ceci favorise le développement des essences de lumière (frênes, saules, aulnes…) qui seront ensuite conservées.

- **Des interventions à encadrer !**

La faible portance des sols rend difficile les passages des engins en périodes d'entretien et d'exploitation. Par ailleurs, ces passages ont souvent un impact non négligeable sur le milieu, causant notamment des orniérages. Aussi, avant intervention, il convient d'identifier clairement les zones fragiles et les passages à privilégier.

D'autres outils sont également à votre disposition pour vous aider à mieux gérer votre forêt. Renseignez-vous auprès de l'animateur de la Charte forestière territoriale du massif Beaujolais vert.

La Croix Bleue.

LE RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DU BEAUJOLAIS : LES SITES EN CONTEXTE SYLVICOLE

La Croix Bleue.

La Croix bleue (Ranchal)

Après une exploitation par coupe rase en 2012 (épicéas, douglas), la propriétaire du site décide de ne pas replanter dans la zone humide et en bordure du cours d'eau.

L'entretien du site reste à définir, mais il sera certainement réalisé par le CEN Rhône-Alpes et le SYRRTA (Syndicat de Rivière Rhins-Rhodon Trambouzan), avec pour objectifs le développement d'espèces feuillues issues d'une régénération naturelle, ainsi que la préservation des espèces protégées présentes.

Les Écorbans (Ranchal)

Sur cette parcelle, une voie de desserte privée traversant une zone humide tourbeuse est régulièrement inondée, pénalisant à la fois le fonctionnement hydrique du site et le passage des engins sur la piste.

Face à cette situation, le propriétaire a accepté d'engager un partenariat avec le CEN Rhône-Alpes et le SYRRTA. Des contacts avec l'ensemble des usagers sont prévus, afin de trouver une solution adaptée.

Zones humides en contexte sylvicole
Projet de gestion en cours
Projet de gestion à venir

La Goutte noire et la Luire (Cours-la-Ville, Ranchal et Thel)

Il s'agit de deux zones humides tourbeuses à haute valeur environnementale, dégradées par enrésinement. Aussi, une restauration de ces sites est envisagée, dans le cadre d'un partenariat avec le CRPF (Centre régional de la propriété forestière). Les interventions seront couplées à des éclaircies sur le reste des boisements, de façon à faire des économies sur les deux chantiers !

La Goutte noire, zone humide tourbeuse.

Contact :
CEN RHÔNE-ALPES
celine.herve@espaces-naturels .fr
Tél. 04 72 31 84 50

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

LES ZONES HUMIDES DES PARCELLES NON EXPLOITÉES

Les parcelles agricoles isolées, peu accessibles, en pente ou trop humides ont parfois cessé d'être exploitées. La déprise agricole a bien souvent garanti leur préservation en l'état, puis leur évolution naturelle. Néanmoins, dans certains cas, elle peut constituer un risque pour le bon fonctionnement de ces zones et les espèces qui s'y trouvent. D'où l'intérêt d'une approche pragmatique, pour identifier la meilleure gestion au cas par cas.

Une dynamique d'évolution naturelle qui peut s'avérer préjudiciable

Sans entretien, les prairies humides abandonnées cèdent peu à peu la place à des fourrés, puis à des boisements humides (présence de saules, d'aulnes, de frênes, de bouleaux…). Conséquence de cette dynamique : certaines espèces dépendantes de milieux ouverts disparaissent. Par ailleurs, sur certaines sites, le fonctionnement des zones humides peut en être profondément perturbé.

Ci-contre : Valorges, un site en déprise.

Pour préserver les enjeux naturels sur votre parcelle :

- **Le débroussaillage, un préalable souvent utile**

Pour limiter l'évolution des prairies en fourrés, et ainsi contrôler la progression de la végétation (ronces, orties…), des opérations de débroussaillage s'avèrent souvent utiles. Pour être efficaces elles doivent être répétées plusieurs années.

- **Le pâturage, une solution efficace pour entretenir le milieu**

Lorsque les conditions sont réunies (milieu accessible, présence de bétail à proximité, agriculteurs volontaires…), la remise en pâturage est une bonne solution pour l'entretien du site. Cela permet de limiter les interventions, tout en favorisant une agriculture locale : bref, un projet « gagnant/gagnant » !

- **Le battage de fougère, une technique innovante**

Mis en place à titre expérimental sur l'un des sites du réseau, le battage de fougère aigle consiste à casser les tiges émergentes des fougères à l'aide d'un bâton, deux à trois fois dans la saison. L'objectif est ainsi d'affaiblir la plante au maximum, car la sève continue de monter un certain temps dans les tiges ainsi cassées.

Valorges, un site en déprise.

LE RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DU BEAUJOLAIS : LES SITES NON EXPLOITÉS

Pâturage équin sur le site du Couty.

La tourbière du Couty (Chénelette)

L'une des dernières tourbières du département du Rhône, la tourbière du Couty constitue un site à fort intérêt patrimonial, que les acteurs locaux s'efforcent de préserver de longue date.

Elle fait l'objet depuis 2006 de nombreuses actions de gestion coordonnées par le CEN Rhône-Alpes : pâturage (d'abord équin puis mixte équin et bovin), aménagement de mares, études scientifiques et projets de recherche, chantier avec des équipes en réinsertion…

Zones humides en contexte d'abandon
- *Projet de gestion en cours*
- *Projet de gestion à venir*

Le Suchet, débroussaillage.

Le Suchet (Poule-les-Echarmeaux)

Il s'agit d'une parcelle avec des zones très humides et des parties plus sèches envahies par les ronces, les orties et les fougères. Afin de rendre possible à terme une exploitation agricole par pâturage extensif sur le site, des opérations de débroussaillage et d'entretien de la ripisylve (végétation présente en bordure de cours d'eau) sont mises en place depuis 2011, à l'occasion de chantiers d'écoles et de réinsertion. L'aménagement d'un point d'eau pour le bétail est également prévu.

La zone humide de Valorges (Saint-Cyr-de-Valorges)

Ancienne parcelle agricole, la zone humide de Valorges a fait l'objet d'une tentative de boisement infructueuse.

Suite à l'évolution naturelle du site, un chantier de restauration est organisé en 2013. Il consiste à abattre une partie des arbres, de manière à limiter leur impact (consommation importante d'eau, ombrage portant atteinte aux espèces…). Aussi, compte tenu de la sensibilité écologique du site et de la saturation en eau permanente du sol, le choix se porte sur du débardage à cheval, réalisé par une entreprise locale.

Les opérations se poursuivent, avec du débroussaillage et l'aménagement d'un réseau de mares.

Valorges, débardage.

Contact :
CEN RHÔNE-ALPES
celine.herve@espaces-naturels .fr
Tél. 04 72 31 84 50

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes